

# COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

## Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 23 mars 2023 à 20 h 30 à la Mairie

Date de la convocation : 17/03/2023

**PRESENTS** : MM. CASSIANI-INGONI Christine, CHARRIER Cécile, COUTURIER Marie-Christine, GAUDRON Mylène, BOULINEAU Daniel, BRAGUIER Antoine, GILBERT Vincent, JUSTICE Michel, LETURGEZ Laurence, SOULLET Franck.

**ABSENTS EXCUSES** : M. LAURENT Morgane, M. GUILLARD Ludovic.

**ABSENTS EXCUSES MANDANT D'UN POUVOIR** : MM. CHAINEAU Silvin, GARNIER Denis

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. JUSTICE Michel.

Le quorum étant atteint (+ de la moitié des 14 membres du conseil municipal), Monsieur le Maire ouvre la séance.

**ORDRE DU JOUR** :

➤ **FINANCES COMMUNALES**

- Vote du compte administratif 2022
- Approbation du compte de gestion 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Affectation du résultat 2022
- Taux d'imposition 2023

➤ **ENQUETE PUBLIQUE**

- Résultat

➤ **AMENAGEMENT AVENUE J-E MENARD**

- Fonds de concours

➤ **LGV**

- Cession de parcelles

➤ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
« GRAND CHATELLERAULT »**

- Convention service mutualisé bureau d'études voirie et espaces verts

➤ **SUBVENTIONS COMMUNALES**

- MFR Ingrandes
- FSL 86

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

**Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Maire ouvre la séance et prend note que l'Assemblée n'a fait aucune observation sur le compte rendu de la séance du 23 février 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

**1- FINANCES COMMUNALES**

**Vote du compte administratif 2022**

Sous la présidence de M. JUSTICE Michel, conseiller municipal et doyen de la séance, le compte administratif 2022 a été présenté et adopté avec les résultats cumulés suivants :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT 2020</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	1 163 655,81 €	1 517 088,74 €	+ 353 432,93 €
<b>Section d'investissement</b>	262 540,02 €	591 326,16 €	+ 328 786,14 €

**Approbation du compte de gestion 2022**

Le compte de gestion 2022 de la Commune dressé par le comptable public, receveur municipal, retraçant l'exercice comptable en dépenses et en recettes, du budget de la Commune n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

## **Affectation du résultat 2022**

Le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2022 est 508 071,11 €. Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de 2023 :

Affectation en réserves R1068 en investissement : 115 715,46 €  
Report au fonctionnement R002 : 392 355,65 €

Après lecture de la balance 2022, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition telle qu'elle est présentée.

## **Taux d'imposition 2023**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des données fiscales à partir desquelles le Conseil Municipal est amené à fixer les taux des impôts locaux. Il propose ensuite d'examiner le tableau des bases fiscales fournies par l'administration, du produit attendu pour 2023 et des propositions de majoration des taux des trois taxes communales. Après débat, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux communaux selon le détail suivant :

Nature des taxes	Taux communaux		
	2022	2023	Nationaux
Taxe Foncière (Bâti)	40.83 %	40.83 %	38.28 %
Taxe Foncière (Non Bâti)	43.77 %	43.77 %	50.44 %

## **Vote du budget primitif 2023**

Sachant que les documents des propositions budgétaires avaient été examinés lors des commissions des finances du 31 décembre 2022, M. BRAGUIER Antoine propose alors de les reprendre par chapitre. Après débat, le conseil vote à l'unanimité le budget primitif 2023 tel qu'il est présenté dont les montants totaux équilibrés en recettes et en dépenses sont répartis comme suit :

<b>Etablissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Budget général Mairie	1 682 255,65 €	1 080 248,99 €

## **2- ENQUETE PUBLIQUE**

### **Résultat**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de la séance du 3 novembre 2022, il avait été émis un avis favorable au lancement d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural de la Coindrie à Brides les Loups. Il annonce à l'assemblée que l'enquête publique a eu lieu et fait lecture de la conclusion de l'enquête. Il propose de rétrocéder cette partie de chemin au prix de 1 € / m<sup>2</sup>, de prendre en charge les frais de géomètre. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la conclusion de l'enquête publique et d'accepter ladite proposition.

## **3- AMENAGEMENT AVENUE J-E MENARD**

### **Fonds de concours**

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue J-E Ménard, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible au fonds de concours de Grand Châtelleraut. Il fait lecture du plan de financement à l'assemblée et propose au conseil municipal d'accepter la demande du fonds de concours de Grand Châtelleraut pour l'aménagement de l'avenue J-E Ménard située en centre bourg à hauteur de 23 510,29 €. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à demander le fonds de concours de Grand Châtelleraut en vue d'aménager l'avenue J-E Ménard.

#### **4- LGV**

##### ***Cession de parcelles***

Dans le cadre de la LGV, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un projet d'acte notarié en vue d'acquérir les parcelles jouxtant la voie ferrée constituant des rétablissements de voiries. Il indique à l'assemblée que ces parcelles représentent 93 319 m<sup>2</sup> et qu'il s'agit d'un transfert de propriété d'immeuble à titre gratuit. Il propose au conseil municipal d'accepter le projet de l'acte notarié tel qu'il est présenté. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le projet de l'acte notarié tel qu'il est présenté.

#### **5- SUBVENTION COMMUNALE**

##### ***MFR Ingrandes sur Vienne***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention émanant de la Maison Familiale Rurale d'Ingrandes sur Vienne. Il propose de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre ladite proposition.

##### ***FSL 86***

Monsieur le Maire fait part d'un courrier concernant une demande de subvention de la part du Fonds de Solidarité Logement 86. Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, le conseil municipal attribue une subvention à cette association et que le dernier versement a eu lieu le 10 novembre 2022. Il propose au conseil municipal de conserver cette demande qui fera l'objet d'une étude en fin d'année 2023.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la commission communale des impôts directes doit se réunir avant le 7 avril prochain. Il sollicite les membres de ladite commission afin de fixer la date. Après échanges des membres, il fixe la date de la commission au 5 avril 2023 à 18 h 00.

Mme LETURGEZ Laurence, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire, annonce à l'assemblée que, Samedi 25 mars 2023, une réunion du comité des fêtes a lieu pour la préparation de la course aux œufs qui aura lieu le dimanche de Pâques. Elle ajoute que le comité des fêtes se réunira le samedi 8 avril 2023 à 10 h 30 à la Mairie en vue d'organiser le vide-greniers. Elle informe le conseil municipal que le choix du DJ s'est porté sur UNIVERSAL PRODUCTION pour le bal populaire du 13 juillet 2023 et informe l'assemblée que le 14 juillet 2023, une animation rando est prévue. Elle fait un point sur le SIVOS « Vallée de la Veude ». Elle propose au conseil municipal un projet de réunion publique à propos de la vigilance gendarmerie.

M. GILBERT Vincent, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, signale qu'une réunion publique du Syndicat de rivières Val de Vienne aura lieu le mardi 2 mai 2023 de 20 h 30 à 22 h à la maison des associations en présence du Président du syndicat et de la responsable.

Mme COUTURIER Marie-Christine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, informe le conseil municipal de la commande de feu d'artifice 2023 d'un montant d'environ 4 000 €

Mme CASSIANI-INGONI, conseillère municipale, interroge l'assemblée à propos du chauffage et de l'éclairage de la salle des fêtes ainsi qu'à propos de la fibre.

M. BOULINEAU Daniel, conseiller municipal, tient à remercier les agents techniques de leur réactivité par rapport au remontage du fil téléphonique au lieudit « La Chiennetrie ».

M. Antoine BRAGUIER, Maire, constate que l'ordre du jour et les questions diverses sont épuisés, invite les conseillers à signer les documents de séance, fixe un conseil municipal ordinaire le 27 avril 2023 à 20 h 30 et lève la séance à 22 heures.

Vu Le Maire,  
M. Antoine BRAGUIER

Vu le secrétaire de séance,  
M. Michel JUSTICE